

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 31.07.2026
Visible par le public jusqu'au: 31.07.2029
Numéro de publication: BA-VS05-0000023222

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation de construire - Rénovation, transformation d'une villa existante, aménagement du sous-sol en appartement en résidence principale, réfection de l'isolation en toiture avec surélévation de 20cm et pose de panneaux solaires, réfection des façades avec ajout de 18cm d'isolation périphérique avec revêtement bois, réfection des ouvertures en façades, remplacement du système de chauffage intérieur par une PAC intérieure, démolition des balcons et construction d'un couvert à voitures avec réduit, Nendaz

Titre du projet de construction

Rénovation, transformation d'une villa existante, aménagement du sous-sol en appartement en résidence principale, réfection de l'isolation en toiture avec surélévation de 20cm et pose de panneaux solaires, réfection des façades avec ajout de 18cm d'isolation périphérique avec revêtement bois, réfection des ouvertures en façades, remplacement du système de chauffage intérieur par une PAC intérieure, démolition des balcons et construction d'un couvert à voitures avec réduit

Numéro pour consultation eConstruction
d63017ee

Requérant(e)

Patricia Conti Delaloye

Requérant(e)

Damien Delaloye

Auteur(e) de plans

Julien Crettenand

Auteur(e) de plans - Entreprise

Atelier 2C Sàrl

Parcelle

1834 du plan 21 MC au lieu-dit Tsamparrô/Haute-Nendaz

Parcelle

1840 du plan 21 MC au lieu-dit Tsamparrô/Haute-Nendaz

Coordonnées

2'588'949 1'115'238

Propriétaire

Patricia Conti Delaloye

Propriétaire

Damien Delaloye

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H30

Dérogation(s)

art. 115 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h).

Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO).

L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 LC et suivants concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 31.08.2026